

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 18 décembre 2025

Convocation

Date : 12/12/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 12/12/2025

Délibération n°
98-CC181225

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 25
- Pouvoirs : 11
- Votants : 36
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 19/12/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

24 DEC. 2025

AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ 25-283-1 RELATIF A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCSSO

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1er étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 12 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Delphine GLASTRA

Siégeaient au Conseil Communautaire :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Monsieur BATTAGLIA Alain | Madame JAUNET Christel |
| Madame BENOIST Magalie | Monsieur LAPIE Dominique |
| Monsieur BLOT Laurent | Monsieur LEFEVRE Sylvain |
| Monsieur BOUFFLET Pierre | Madame LOISELEUR Pascale |
| Monsieur CHARRIER Philippe | Madame LOZANO Michelle |
| Monsieur CURTIL Benoit | Madame LUDMANN Véronique |
| Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc | Monsieur MARÉCHAL Guillaume |
| Monsieur DUMOULIN François | Monsieur MÉLIQUE Jacky |
| Monsieur GAUDION Philippe | Madame PRUVOST-BITAR Véronique |
| Monsieur GAUDUBOIS Patrick | Monsieur REIGNAULT Patrice |
| Madame GLASTRA Delphine | Madame REYNAL Sophie |
| Madame GORSE-CAILLOU Isabelle | Monsieur SICARD Bruno |
| Monsieur GUÉDRAS Daniel | |

Ont donné pouvoir :

- Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc
- Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
- Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
- Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
- Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
- Madame MIFSUD Florence à Madame LOISELEUR Pascale
- Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur REIGNAULT Patrice
- Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Monsieur GUÉDRAS Daniel
- Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
- Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LUDMANN Véronique
- Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Paraphes	

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Madame BALOSSIER Françoise
 Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur FROMENT Daniel
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Monsieur NOCTON Laurent
 Monsieur PATRIA Alexis
 Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 11 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée délibérante qu',

Un marché public de prestation intellectuelle, sous la forme d'un accord-cadre, a été lancé le 13 octobre 2025 pour la mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement des voies cyclables relatif à la phase 2 du schéma directeur des voies cyclables.

Cette mission se décompose en deux lots géographiques faisant chacun l'objet d'un accord-cadre distinct :

- **Lot n°1** : travaux d'aménagement de la voie verte entre Aumont en Halatte et Senlis ;
- **Lot n°2** : travaux d'aménagement des voies vertes :
 - Mont-l'Évêque – Senlis ;
 - Courteuil – Senlis ;
 - ZAE Portes de Senlis – Chamant ;
 - Ognon – Barbery – Montépilloy – Fontaine Chaalis (liaison mixte).

Les montants maximums de la mission de maîtrise d'œuvre étant fixés à **90 000 euros HT** pour le lot n°1 et **115 000 euros HT** pour le lot n°2.

Au total, dix entreprises ont répondu à la consultation et le rapport d'analyse des offres, réalisé par l'ADTO-SAO en sa qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage, propose de retenir l'offre de l'entreprise AREA pour les deux lots. Les montants proposés sont de **47 590 euros HT** pour le lot n°1 et **35 140 euros HT** pour le lot n°2.

Les montants estimatifs des travaux sont de **750 000 euros HT** pour le lot n°1 et de **1 300 000 euros HT** pour le lot n°2.

Paraphes	
	

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Commune Senlis Sud Oise ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Rapport d'Analyse des Offres établi par l'ADTO-SAO en sa qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Vu l'avis favorable reçu par la Commission d'Appel d'Offres, en partie informelle, du 01 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 décembre 2025 ;

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de « politique du logement et du cadre de vie » et que les voies de circulations douces ont été définies d'intérêt communautaire le 21 décembre 2018 ;

Considérant que le Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur des voies Cyclables le 06 juillet 2021 ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres préconise l'offre formulée par l'entreprise AREA ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les pièces constitutives du marché 25-283-1 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de voies cyclables sur le territoire de la CCSSO avec l'entreprise AREA pour un montant total du marché à 82 730 euros HT (47 590 euros HT pour le lot n°1 et 35 140 euros HT pour le lot n°2) ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE au budget d'investissement 2026 les crédits nécessaires à la réalisation des 2 lots de l'accord-cadre relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre.

Paraphes	
	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 24 DEC. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

Fait à Senlis, le

24 DEC. 2025

24 DEC. 2025

Guillaume MARECHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Delphine GLASTRA



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télerécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

64835 - CCSSO - Mission de Maîtrise d'Œuvre relative aux travaux d'aménagement de voies cyclables sur le territoire de la CCSSO

Rédacteur / Chargé d'opérations	Circuit de relecture interne	
	Partie Administrative	Directeur Général
Bénédicte LEFEBVRE	Adeline MERLOT	Florence SYOEN
Le 05/11/25	Le 05/11/25	Le 06/11/2025

64835 - CESSO - Mission de Maîtrise d'Œuvre relative aux travaux d'aménagement de voies cyclables sur le territoire de la CESSO
ADTO-SAO
1 rue de Pinçonlieu
Tél : 03 44 06 27 80 - Courriel : accueil@adto-sao.fr
SPL au capital de 3 306 750 € - RCS 526 020 615 00070

RAPPEL DE LA PROCEDURE

1 - MODE DE DEVOLUTION ET DISPOSITIONS GENERALES DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre est divisé en 2 lots géographiques définis ci-dessous faisant chacun l'objet d'un accord-cadre distinct :

➤ lot n°1 : mission de Maîtrise d'Œuvre portant sur les travaux d'aménagement de la voie verte entre Aumont en Halatte et Senlis

➤ lot n° 2 : mission de Maîtrise d'Œuvre portant sur les travaux d'aménagement des voies vertes : liaison 46, 56, 58 et Mixte (42-67-44-68)

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

La proposition de variantes facultatives n'est pas autorisée, celles imposées ne sont pas prévues.

L'accord-cadre ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

2 - RAPPEL DU DÉROULEMENT DE LA PROCEDURE

■ Mode de passation en application du Code de la Commande Publique

Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, conclu après procédure adaptée ouverte sans négociation - art. R.2123-1, R.2123-4 à 6, R.2162-1 à 6, R.2162-13 à 14 du Code de la Commande Publique

La valeur maximum de l'accord-cadre, pour une durée de 48 mois, est fixée à

- lot n° 1 : 90.000,00 € HT
- lot n° 2 : 115.000,00 € HT

La durée de l'accord-cadre est de 48 mois. Il ne sera pas reconduit.

■ Supports et date de mise en concurrence

- plateforme de dématérialisation : marchesppublics.info le 12 Septembre 2025
- journal d'annonces légales : Le Parisien.fr le 12 Septembre 2025

■ Date et heure limites de réception des plis

Le 13 Octobre 2025 avant 12 heures.

■ Nombre de plis reçus

N° lot	1	2
Dans les délais	10	10
Hors délai	0	0

■ Enregistrement des plis reçus

Les plis reçus sont détaillés dans le registre des dépôts figurant en annexe 1.

■ Examen des candidatures

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la Commande Publique, il est décidé d'examiner les offres avant les candidatures.

■ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

DEROULEMENT DE L'ANALYSE

3 - CONFORMITE DES OFFRES

La conformité des offres est analysée au regard des éléments demandés dans le DCE et repris en annexe 2.

L'ensemble des offres est conforme.

4 - JUGEMENT DES OFFRES

■ Rappel des critères pondérés de sélection des offres

Intitulé du critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	60 %
Prix de la prestation	40 %

■ Attribution des points et méthode de notation retenue

- sur le critère "valeur technique" jugement sur un total de 100 points (avant pondération)

La valeur technique sera évaluée sur la base des informations contenues dans le document unique intitulé "mémoire technique" produit à l'appui de son offre par le candidat.

Le mémoire technique sera jugé et crédité d'un nombre de points fixé au maximum à 100. Si le candidat omet d'y mentionner un ou plusieurs éléments relatifs à l'un ou plusieurs des sous-critères listés ci-après, il se verra crédité de zéro point au sous-critère correspondant à ce manquement.

Dans le détail, la répartition des points s'opérera de la manière suivante :

- ❖ approche technique du projet, jugée sur les problématiques et les enjeux soulevés (méthodes mises en œuvre, respect du programme donné, analyse des contraintes du projet) - 50 points
- ❖ organisation générale de la mission (moyens humains mis en place, moyens techniques) précisant le temps passé par les éléments de mission et par les cotraitants le cas échéant - 30 points
- ❖ élaboration d'un calendrier prévisionnel détaillé par semaine sur l'exécution des études par les éléments de mission et des travaux en tenant compte des étapes de validation - 20 points

La méthode de notation suivante sera appliquée pour chacun des items précédents :

- ✓ 0% des points du sous-critère si absence de réponse ou réponse insatisfaisante
- ✓ 25% des points du sous-critère si réponse peu satisfaisante
- ✓ 50% des points du sous-critère si réponse moyennement satisfaisante
- ✓ 75% des points des points du sous-critère si réponse satisfaisante
- ✓ 100% des points du sous-critère si réponse pleinement satisfaisante

➤ sur le critère "prix des prestations" jugement sur un total de 100 points (avant pondération)

L'analyse du prix portera sur le montant total HT résultant de l'application des prix unitaires établis par le candidat à des quantités indiquées dans un DQE type, non contractuel.

L'offre financière la moins onéreuse et recevable (c'est à dire pour laquelle il n'a pas été démontré que les prix présentaient un caractère anormalement bas et qui remplit les conditions de recevabilité sur le plan de la valeur technique) sera créditee du maximum de 100 points (avant pondération).

Pour les autres candidats, le nombre de points (P) affecté à chaque offre est calculé de la manière suivante :

$$P = 100 \times (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée}).$$

Détection d'une offre susceptible d'être anormalement basse

Aucune offre n'apparaît susceptible d'être qualifiée d'anormalement basse.

Conformité des offres après analyse

L'ensemble des offres est conforme

Demande de précisions sur la teneur des offres

Il a été demandé des précisions aux candidats en date du 29 Octobre 2025.

Nom du candidat	EVIA
Précisions demandées	Justifier (par sous-détail) les prix proposés dans l'annexe 2 pour les bons de commandes G, H, I, J et K
Précisions apportées par le candidat	Non répondu
Avis	Offre déclarée irrégulière

Nom du candidat	NOEA / FLOREAL
Précisions demandées	Justifier (par sous-détail) les prix proposés dans l'annexe 2 pour les bons de commandes I, J et K
Précisions apportées par le candidat	Justification apportée
Avis	Offre régulière

■ Conformité des offres après demande de précisions

Il est proposé de déclarer **irrégulière** l'offre suivante : EVIA

■ Proposition de régularisation des offres irrégulières

Conformément à l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique, l'Acheteur a décidé de ne pas autoriser la régularisation des offres déclarées irrégulières.

■ Proposition de classement des offres - Lot n° 1

Analyse de la valeur technique		ETUDIS AMENAGEMENT		ACP		NOEA / FLOREAL		INTEGRALE ENVIRONNEMENT		SECT		ERA Villes et Territoires		ATELIER LD		AREA		VERDI INGENIERIE	
audimat																			
proche technique du projet, jugée sur les objectifs et les enjeux soulevés	sur	50	37,50	22,50	25,60	15,00	37,50	22,50	37,50	22,50	50,00	30,00	37,50	22,50	50,00	30,00	12,50	7,50	
méthodes mises en œuvre, respect du programme, analyse des contraintes du projet)																			
organisation générale de la mission (moyens humains mis en place, moyens techniques) récapitulant le temps passé par les éléments de mission et établissant le calendrier prévisionnel établi par semaine sur l'exécution des tâches par les éléments de mission et des travaux en tenant compte des étapes de déroulement	sur	30	15,00	9,00	15,00	9,00	15,00	9,00	15,00	9,00	30,00	18,00	15,00	9,00	30,00	18,00	15,00	9,00	
points valeur technique	sur	20	5,00	3,00	5,00	3,00	5,00	3,00	5,00	3,00	5,00	3,00	5,00	3,00	10,00	6,00	15,00	9,00	3,00
ote pondérée	60%	60	34,50	27,00	34,50	27,00	34,50	27,00	34,50	27,00	51,00	34,50	34,50	27,00	51,00	37,50	57,00	19,50	32,50
assement		4		8		4		4		4		4		2		3		1	9

Analyse du prix		ETUDIS AMENAGEMENT		ACP		NOEA / FLOREAL		INTEGRALE ENVIRONNEMENT		SECT		ERA Villes et Territoires		ATELIER LD		AREA		VERDI INGENIERIE	
ésignation	Unité																		
lontant de l'offre	€ HT	36 252,49		51 820,00		44 475,00		67 200,00		49 780,00		54 185,00		79 230,00		47 580,00		90 75,00	
oints prix	sur	100	100,00	69,96	81,51	53,95	74,32	21,58	21,58	21,58	21,58	66,91	45,76	76,18	30,47	30,47	39,89	15,96	
ote pondérée	40%	40	40,00	27,98	32,60	21,58	21,58	21,58	21,58	21,58	21,58	21,58	21,58	18,30	8	3	3	9	
assement		1		5	2	5	2	7	7	4	6	4	6	8					

Synthèse		ETUDIS AMENAGEMENT		ACP		NOEA / FLOREAL		INTEGRALE ENVIRONNEMENT		SECT		ERA Villes et Territoires		ATELIER LD		AREA		VERDI INGENIERIE	
ésignation																			
leur technique	sur	60	34,50	27,00	34,50	27,00	34,50	34,50	34,50	34,50	51,00	34,50	34,50	31,50	51,00	31,50	51,00	19,50	
rix	sur	40	40,00	27,98	32,60	21,58	21,58	21,58	21,58	21,58	21,58	21,58	21,58	18,30	26,76	18,30	30,47	15,96	
total notes pondérées		3	74,50	54,98	67,10	56,08	64,23	64,23	64,23	64,23	71,76	55,90	71,76	67,47	71,76	67,47	71,76	35,46	
assement		3	8	4	6	5	4	5	5	5	2	6	2	7	1	1	1	9	

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 060-200066975-20251224-98_CC181225-DMSUR



Proposition de classement des offres - Lot n°2

analyse de la valeur technique

andidat		ETUDIS AMENAGEMENT	ACP	NOEA / FLOREAL	INTEGRALE ENVIRONNEMENT	SECT	ERA Villes et Territoires	ATELIER LD	AREA	VERDI INGENIERIE
approche technique du projet, jugée sur les problématiques et les enjeux soulevés par l'offre mise en œuvre, respect du programme donné, analyse des contraintes du projet)	sur	50	37,50	22,50	25,00	15,00	37,50	22,50	50,00	37,50
organisation générale de la mission (moyens mis en place, moyens techniques) réalisant le temps passé par les éléments de mission et par les coûts relatifs au cas échéant (évaluation d'un calendrier précis et réaliste par semaine sur l'exécution des travaux par les éléments de mission et des travaux en tenant compte des délais de livraison)	sur	30	15,00	9,00	15,00	9,00	15,00	9,00	30,00	18,00
points valeur technique	sur	100	57,50	45,00	57,50	34,50	57,50	57,50	85,00	62,50
ote pondérée	60%	60	34,50	27,00	34,50	34,50	34,50	51,00	57,00	57,00
lassessment			4	8	4	4	4	2	3	1
										9

analyse du prix

ésignation	Unité	ETUDIS AMENAGEMENT	ACP	NOEA / FLOREAL	INTEGRALE ENVIRONNEMENT	SECT	ERA Villes et Territoires	ATELIER LD	AREA	VERDI INGENIERIE
ionnaire de l'offre	€ HT	31 360,00	41 320,00	32 275,00	49 950,00	37 980,00	45 185,00	60 855,00	35 140,00	74 645,00
oints prix	sur	100	100,00	75,90	97,16	62,78	82,57	69,40	51,53	89,24
ote pondérée	40%	40	40,00	30,36	38,87	25,11	33,03	27,76	20,61	35,70
lassessment			1	5	2	7	4	6	8	3
										9

Synthèse

ésignation		ETUDIS AMENAGEMENT	ACP	NOEA / FLOREAL	INTEGRALE ENVIRONNEMENT	SECT	ERA Villes et Territoires	ATELIER LD	AREA	VERDI INGENIERIE
ateur technique	sur	60	34,50	27,00	34,50	34,50	51,00	37,50	57,00	19,50
ix	sur	40	40,00	30,36	38,87	25,11	33,03	27,76	20,61	35,70
otal notes pondérées			74,50	57,36	73,37	59,61	67,53	78,76	58,11	92,70
lassessment			3	8	4	6	5	2	7	1
										9

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

S2LOW
Sur
DE

5 - NEGOCIATION

Conformément au règlement de consultation, aucune négociation ne peut être engagée.

DECISION

6 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION

Au vu des critères analysés, il est proposé au Pouvoir Adjudicateur de retenir :

N° LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT MAXIMUM
LOT 1	mission de Maîtrise d'Œuvre portant sur les travaux d'aménagement de la voie verte entre Aumont en Halatte et Senlis	AREA	90.000,00 €
LOT 2	mission de Maîtrise d'Œuvre portant sur les travaux d'aménagement des voies vertes : liaison 46, 56, 58 et Mixte (42-67-44-68)	AREA	115.000,00 €

Les différents lots sont respectivement attribués aux prestataires ci-avant nommés sous réserve de la présentation de l'ensemble des pièces administratives préalables à la signature de l'accord-cadre (candidature et attribution). A défaut de produire ces documents dans un délai imparti, l'offre de chaque candidat initialement retenu et concerné sera rejetée et ce dernier sera éliminé.

Le candidat se trouvant en 2^{ème} position au classement du lot concerné, deviendra attributaire de l'accord-cadre sous réserve de présenter à son tour l'ensemble des pièces administratives préalables à la signature de l'accord-cadre, dans un délai fixé à cette occasion.

Acceptation du Pouvoir Adjudicateur valant décision d'attribution

A , le

Le Président

Guillaume MARECHAL

ANNEXE 1 - REGISTRE DES DEPOTS

REGISTRE DES DEPOTS PAR LOT

A BEAUVAIS , le 13/10/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SENLIS SUD OISE

30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS

Téléphone : 0344990860

contact@ccsso.fr

Ref. acheteur	64835 / 25-283	Ref. MPI	S-PA-1706763
Publié le	12/09/25	Expiré le	13/10/25 à 12:00

Objet de la consultation :

Mission de Maîtrise d'Œuvre relative aux travaux d'aménagement de voies cyclables sur le territoire de la CCSSO

Responsable chargé de l'enregistrement : MERLOT Adeline

Nature des plis enregistrés : candidatures offres

Enregistrement des plis

Lot n° 1

Pli	D /P	Dépôt le	Soumissionnaire	CR	CA	OR	OS
1	D	09/10/25 à 15:34:58	ETUDIS AMENAGEMENT 80440 Boves				
2	D	10/10/25 à 17:34:30	A.C.P. 80200 Compiègne				
3	D	11/10/25 à 00:47:51	NOEA 80260 Cardonnette				
4	D	12/10/25 à 18:27:17	INTEGRALE ENVIRONNEMENT 95380 Puiseux-en-fran				
5	D	13/10/25 à 09:10:35	SOC ETUDES CONTROLE TRAVA 60700 Pontpoint				
6	D	13/10/25 à 10:00:03	ERA Ingénieurs Conseil 92120 Montrouge				
7	D	13/10/25 à 10:12:48	EVIA 80850 Berteaucourt-le				
8	D	13/10/25 à 10:28:01	Atelier LD 78230 Bois-guillaume				
9	D	13/10/25 à 11:00:32	AREA 02200 Soissons				
10	D	13/10/25 à 11:59:26	VERDI INGENIERIE COEUR DE 75006 Paris 6				

Lot n° 2

Pli	D /P	Dépôt le	Soumissionnaire	CR	CA	OR	OS
1	D	09/10/25 à 15:34:58	ETUDIS AMENAGEMENT 80440 Boves				
2	D	10/10/25 à 17:34:30	A.C.P. 80200 Compiègne				
3	D	11/10/25 à 00:47:51	NOEA 80260 Cardonnette				
4	D	12/10/25 à 18:27:17	INTEGRALE ENVIRONNEMENT 95380 Puiseux-en-fran				
5	D	13/10/25 à 09:10:35	SOC ETUDES CONTROLE TRAVA 60700 Pontpoint				
6	D	13/10/25 à 10:00:03	ERA Ingénieurs Conseil 92120 Montrouge				
7	D	13/10/25 à 10:12:48	EVIA 80850 Berteaucourt-le				
8	D	13/10/25 à 10:28:01	Atelier LD 78230 Bois-guillaume				
9	D	13/10/25 à 11:00:32	AREA 02200 Soissons				
10	D	13/10/25 à 11:59:26	VERDI INGENIERIE COEUR DE 75006 Paris 6				

D : dépôt dématérialisé

D* : dépôt dématérialisé lié à une copie de sauvegarde

DR : dépôt dématérialisé remplacé

P : dépôt papier

S : dépôt papier (copie de sauvegarde) non lié à un dépôt démat

S* : dépôt papier (copie de sauvegarde) lié à un dépôt démat

Arrêté de la liste

A ce jour il a été reçu : 10 plis dans les délais et 0 plis hors délais.

ANNEXE 2 - ETAT DES PLIS RECUS

Lots	Nom des candidats	Convention	DQE / BPU	Mémoire technique
1 + 2	ETUDIS AMENAGEMENT	X	X	X
1 + 2	ACP	X	X	X
1 + 2	NOEA / FLOREAL	X	X	X
1 + 2	INTEGRALE ENVIRONNEMENT	X	X	X
1 + 2	SECT	X	X	X
1 + 2	ERA Villes et Territoires	X	X	X
1 + 2	EVIA	X	X	X
1 + 2	ATELIER LD	X	X	X
1 + 2	AREA	X	X	X
1 + 2	VERDI INGENIERIE	X	X	X

ANNEXE 3 - ANALYSE TECHNIQUE DETAILLEE

CRITERES	CANDIDAT	ETUDES	ACP	NDE-AFROLEAL	INTEGRAL ENVIRONNEMENT	SECT	ERA	ATELIER LD	AREA	VERDI	
technique technique du projet, validé sur les potentialités et les enjeux soulevés	Réponse Moyennement Satisfaisante		Réponse Moyennement Satisfaisante	Réponse Satisfaisante Rapport du programme, visite du site	Réponse Satisfaisante Rapport du programme, visite du site	Réponse très satisfaisante Rapport du programme, visite du site	Réponse Peu Satisfaisante Rapport du programme, visite du site	Réponse Peu Satisfaisante Rapport du programme, visite du site	Réponse Peu Satisfaisante Pas d'indicateur de visite du site		
véhobus mis en œuvre, respect des obligations, analyse des contraintes du projet)	50	Visite du site Analyse des contraintes Mémoire généraliste sur les enjeux	Description des missions de MOE Analyse succincte des contraintes Pas de méthodologie sur les missions annexes	Analyse pertinente des contraintes Pas de méthodologie sur les missions annexes	Analyse pertinente des contraintes Pas de méthodologie sur les missions annexes	Analyse pertinente des contraintes Pas de méthodologie sur les missions annexes	Analysé pertinente des contraintes Pas de méthodologie sur les missions annexes	Analysé pertinente des contraintes Pas de méthodologie sur les missions annexes	Analysé pertinente des contraintes Pas de méthodologie sur les missions annexes		
passation générale de la mission moyens humains mis en place, moyens techniques) créée le temps passé par éléments de mission et/ou les偶然ants si cas échéant	30	Temps passé indiqué en fonction du montant des travaux Présentation de l'interlocuteur privilégié en phase conception (mais une autre personne pour l'aménagement urbain) et d'un autre interlocuteur en phase réalisation des projets humains et techniques	Réponse Moyennement Satisfaisante Description des moyens humains et techniques Pas d'information sur une compétence en paysage	Réponse Moyennement Satisfaisante Description des moyens humains et techniques Pas de détails Sur le fonctionnement du groupement	Réponse Moyennement Satisfaisante Description des moyens humains et techniques Pas de précision sur le temps passé	Réponse Moyennement Satisfaisante Présentation d'un interlocuteur unique Description des moyens humains et techniques Pas de précision sur le temps passé	Réponse Moyennement Satisfaisante Présentation d'un interlocuteur unique Description des moyens humains et techniques Pas de précision sur le temps passé	Réponse Moyennement Satisfaisante Présentation d'un interlocuteur unique Description des moyens humains et techniques Pas de précision sur le temps passé	Réponse Moyennement Satisfaisante Présentation d'un interlocuteur unique Description des moyens humains et techniques Pas de précision sur le temps passé		
élaboration d'un calendrier prévisionnel détaillé sur l'exécution des travaux par les éléments de mission et des travaux en tenant compte des étapes de validation	15		Réponse Peu Satisfaisante Présence d'un calendrier prévu de début d'obtention d'un permis d'aménager Pas de prise en compte des missions annexes	Réponse Peu Satisfaisante Présence d'un calendrier prévu de début d'obtention d'un permis d'aménager Pas de prise en compte des missions annexes	Réponse Peu Satisfaisante Présence d'un calendrier prévu de début d'obtention d'un permis d'aménager Pas de prise en compte des missions annexes	Réponse Peu Satisfaisante Présence d'un calendrier détaillé des missions de MOE Pas de prise en compte des missions annexes	Réponse Peu Satisfaisante Présence d'un calendrier détaillé des missions de MOE Pas de prise en compte des missions annexes	Réponse Peu Satisfaisante Présence d'un calendrier détaillé des missions de MOE Pas de prise en compte des missions annexes	Réponse Peu Satisfaisante Présence d'un calendrier détaillé des missions de MOE Pas de prise en compte des missions annexes		

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 060-200066975-20251224-98_CC181225-DE